

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA POSSONNIERE**

SEANCE DU 3 OCTOBRE 2025

DATE DE CONVOCATION : 26 septembre 2025
NOMBRE DE CONSEILLERS ÉLUS : 19
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19
NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS : 15
QUORUM DE L'ASSEMBLEE : 10
NOMBRE DE VOTANTS : 19

L'an deux mil vingt-cinq, le trois du mois d'octobre, à vingt heures les membres du Conseil Municipal de la commune de LA POSSONNIERE se sont réunis à la Mairie dans la salle du Conseil Municipal de LA POSSONNIERE sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : M. Jacques GENEVOIS, Maire ;

M. Alain FAGAT, ~~Mme Béatrice MECHIN~~, M. Julien RAVARY, Mme Sylvie MARGOTTIN, M. Dominique FAYOLA, adjoints ;

Mme Charlotte GRIMAULT, Mme Nathalie PICHARD, conseillères déléguées ;

Mme Annie PODEUR, Mme Ginette ALBERT, ~~Mme Emmanuelle ROUSSEAU~~, ~~M. Guy PERRET de la ROËRE~~, M. Frank BLACHÈRE, ~~Mme Bernadette BEAUPÈRE~~, M. Cédric LESAGE, M. Gildas BURY, M. Maxime OUVRARD, M. Camille JEANNEAU, M. Francis LACOSTE, conseillers.

Absent-e :

Pouvoirs :

Mme Bernadette BEAUPÈRE donne pouvoir à Mme Nathalie PICHARD

Mme Emmanuelle ROUSSEAU donne pouvoir à M. Jacques GENEVOIS

M. Guy PERRET de la ROËRE donne pouvoir à Mme Annie PODEUR

Mme Béatrice MECHIN donne pouvoir à Mme Sylvie MARGOTTIN

Désignation du secrétaire de séance : M. Frank BLACHÈRE

Assistait en outre à la réunion : Mme Aude MIDY, secrétaire générale.

Approbation du compte-rendu de la séance du 5 septembre 2025 : le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2025-10-001 – ALAÉ : BILAN DE L'ETE ET PROJETS DE L'ANNEE

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Sylvie MARGOTTIN et accueille Madame Juliette JOUBERT coordinatrice des accueils de loisirs de la FOL49 qui remplace ce soir Madame Amélie TERRIER coordinatrice de l'Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole (ALAÉ) qui a un imprévu.

Madame Sylvie MARGOTTIN précise que l'ALAÉ intervient sur les temps périscolaires et extra-scolaires de la commune de La Possonnière, et qu'il est géré conjointement par la collectivité et la Fédération des Œuvres Laïques de Maine-et-Loire (FOL49) au moyen d'une convention d'objectif pluriannuelle.

Madame Sylvie MARGOTTIN demande à Madame Juliette JOUBERT de présenter les actions qui ont eu lieu au cours de l'été à destination des enfants et des jeunes.

L'équipe d'animation a passé un très bon été, c'est une équipe stable, motivée et dynamique avec un fil rouge pour investir les familles dans la vie du centre.

En comparaison avec l'année dernière, les effectifs du centre ont diminué contrairement aux effectifs des mini-camps qui ont considérablement augmenté. Le retour des familles est positif concernant la mutualisation des mini-camps et la diversité des propositions grâce à la mutualisation avec deux autres accueils de loisirs.

Les élus s'interrogent sur les effectifs des camps : les camps ont tous été organisés en inter-centre de loisirs, avec 1/3 des places pour chacun. La Possonnière a été bien représentée et un camp a été rajouté pour répondre aux demandes.

Avec l'équipe nous avons accentué les activités avec les partenaires locaux : EHPAD, API Posso, médiathèque, pompiers mais aussi des sorties comme la piscine de Chemillé, l'étang du Louroux-Béconnais, Idéasport et la ludothèque itinérante.

Pour ce qui est du Club jeunes, il y a eu plusieurs sorties (piscine, visite de Radio G, baignade au lac de Maine interclubs...), et une fréquentation des permanences des après-midi entre 4 et 12 jeunes. Cette année les projets choisis par les jeunes seront centrés sur la réalisation de podcast et le thème du vélo. Ils s'intéressent aux activités créatives, et numériques.

Concernant les projets à venir, actuellement nous sommes en train de réécrire les projets pédagogiques de la structure en lien avec le Plan éducatif territorial plan mercredis (PEDT) de la mairie qui vient d'être renouvelé.

Le projet d'Antoine dans le cadre de sa formation au Diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DEJEPS) portant sur la continuité éducative est en cours.

Le projet d'accueil de loisirs inclusif est porté par la FOL49 : Malvina est référente sur la Posso. Des temps de formation et d'échange sont prévus. Une formation est mise en place pour tous les animateurs FOL, avec un lien direct avec le Pôle d'appui et de Ressources Handicap 49 (PARH49) pour faciliter l'accueil de tous les enfants. Cela permettra de s'approprier des outils à mettre en place selon les besoins spécifiques aux enfants accueillis à La Possonnière et à notre accueil de loisirs (kit inclusif, kit gestion des émotions, utilisation de pictogramme dans l'affichage par exemple).

Des réunions de formation internes sont prévues sur trois thèmes en lien avec le PEDT (Harcèlement, Discrimination/égalité des genres, éducation aux médias). 5 temps de formation sur chacune des thématiques. Le but est de former les animateurs et animatrices sur ces sujets et de leur permettre de pouvoir mettre en place des actions partenariales dans le cadre du PEDT (une séance est consacrée à ce sujet). A la Possonnière : 1 animatrice sera référente sur le harcèlement, 2 le seront sur l'éducation aux médias et 2 sur la discrimination/égalité des genres.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- **PREND ACTE de la présentation de Madame Juliette JOUBERT coordinatrice des accueils de loisirs de la Fédération des Œuvres Laïques 49.**

2025-10-002 – VIE COMMUNALE : SUIVI DES PROJETS

Point Cœur de village :

Le compromis de vente du cabinet médical a été signé le 1^{er} octobre dernier. Le rendez-vous pour la signature de l'acte véritable est fixé au 12 novembre prochain. La remise officielle des clés aux locataires

sera effectuée le 8 décembre. La pharmacie, le salon de coiffure et les autres professionnels pourront bénéficier d'une remise officielle des clés mi-novembre pour l'aménagement des lieux. Les médecins déménageront les 13 et 14 décembre. Les coiffeuses s'installeront la 1^{ère} semaine de janvier. Par conséquent la pharmacie actuelle ne pourra pas être transformée en épicerie fine par son propriétaire avant les fêtes, son ouverture est donc reportée à janvier.

Le cabinet infirmier au 7A place de la mairie pourra être loué à un bureau d'études dès janvier (voir document de présentation de cette activité pièce-jointe).

Pour information il y aura un nouveau défibrillateur à la maison médicale.

Les dentistes sont en attente du chiffrage de l'aménagement intérieur par Meldomys. Le raccordement du compteur d'eau de la supérette a été réalisé le 1^{er} octobre.

Le Sieml interviendra en novembre pour poser l'éclairage public. Les plantations (arbres) seront réalisées en décembre / janvier selon la météo.

Les ombrières sur le haut de la place de la mairie seront installées avant Noël. La pose de la signalisation, plaques de rue, et nouvelle signalétique, est partiellement effectuée, les bi-mâts seront installés en partie par ID VERDE autour de la place de la mairie, sur le reste de la commune par le service commun.

Le début du cheminement de la Venelle Blanvillain été réalisé le 1^{er} octobre. Le lundi 6 octobre aura lieu la réception partielle de la voirie par la CCLLA.

Les enrobés des parkings et trottoirs seront mis en œuvre sur les semaines 42/43 (13 au 24 octobre). Dans la continuité les parkings seront mis en service (place Simone Veil et rue Joséphine Baker).

Le parvis de la médiathèque et la plate-forme pour les bouteilles gaz de la supérette seront réalisés entre octobre et décembre.

Le dépôt du dossier d'appel d'offres pour les démolitions du salon de coiffure et le cabinet médical sont en cours.

Le permis de construire des 6 logements de Kypseli qui donneront sur la Venelle Blanvillain est en cours de dépôt. Une rencontre a eu lieu avec l'architecte le 28 septembre dernier.

Question de la phase 3 du projet : le conseil est unanime pour décider de l'abandon de cette phase. Seul l'ancien cabinet médical sera démoli, la haie de charmille sera partiellement arrachée, l'aménagement paysager ne sera pas réalisé. (le projet Chaumont pourrait y être implanté).

Gare : le projet d'aménagement de l'îlot de la gare est défini et sera réalisé avant la fin de l'année.

Lotissements :

- la sortie de la rue des Guigniers sur la RD 111 va être sécurisée en accord avec le département et conformément à ce qui avait été négocié avec les habitants de ce lotissement lors du projet de construction de la partie 2 au vu du choix de la commune de conserver une seule voie d'accès.
- Le Lotissement privé du Clos tout blanc a démarré.

Journées citoyennes :

- dimanche 12 octobre à 9h30 mobilités liaisons douces présentation et parcours en vélo
- jeudi 16 octobre 9h à 12h débroussaillage monuments aux Morts.
- L'antenne locale de l'association « Changeons de braquet » sera présente le 11 octobre sur le marché pour présenter la création antenne de La Possonnière.

Marché : nous avons reçu la demande d'un marchand ambulant en cuisine exotique pour le marché du samedi à partir du 18 octobre (7 commerçants à ce jour).

PLU : réunion de travail jeudi 25 septembre.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **PREND ACTE de ces informations.**

2025-10-003 – AFFAIRES COMMUNALES : BILAN DES ANIMATIONS ESTIVALES ET DU CAMPING

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Alain FAGAT qui présente le bilan touristique de la saison estivale.

En 2025, le camping a accueilli 1452 personnes (1359 en 2024), pour 2252 nuitées (1949 en 2024), soit 303 nuitées en plus par rapport à 2024. Le ratio de nuitée par personne est de 1.55 (1.43 en 2024).

Recettes :

16 786 € (dont 389 € taxe de séjour collectée et reversée)

Les paiements sont effectués à 52 % en carte, 49 % en espèces, 13 % en chèques bancaires, 11% en chèques vacances.

Dépenses :

Travaux d'entretien peinture pour 5818.93 €

Entretien divers (mitigeurs, création d'un portillon, remplacement des poteaux pour les prises électriques en hauteur...).

Un contrôle pour maintien du classement 1 étoiles qui s'était révélé infructueux en 2024 et pour lequel il a fallu régler à nouveau une prestation (586€).

Solde dépenses recettes sans les travaux de peinture = 3 215 €

Ce qui a été mis en place cette année :

Retour à un temps de présence de 3 heures avec adaptation possible selon le besoin.

Une augmentation des tarifs des emplacements pour la saison 2025.

Ce qu'il faudra prévoir :

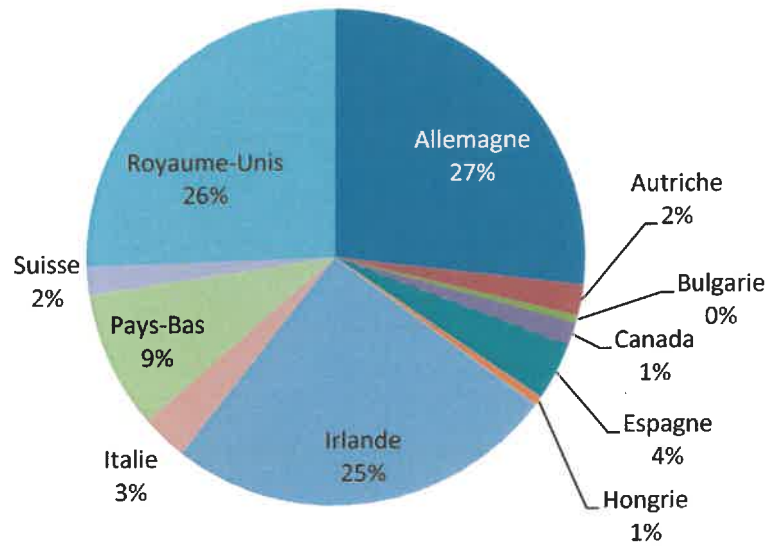
Stabiliser les emplacements pour les campings cars pour empêcher l'enlèvement au printemps.

Les données de fréquentation :

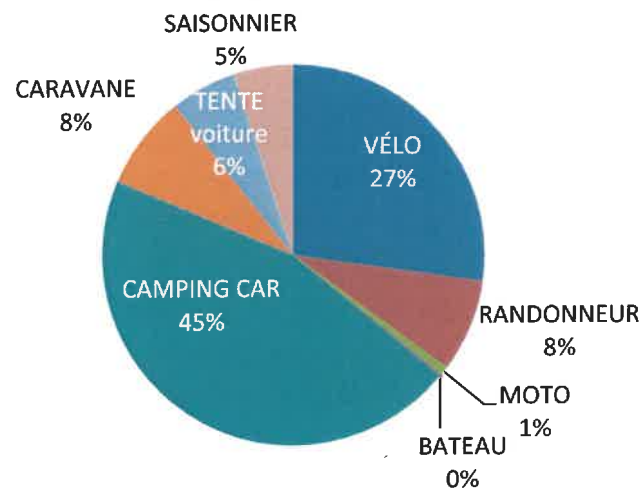
La fréquentation est majoritairement constituée de touristes Français 81%, les touristes étrangers se répartissent sur 14 nationalités cette année (10 en 2024).

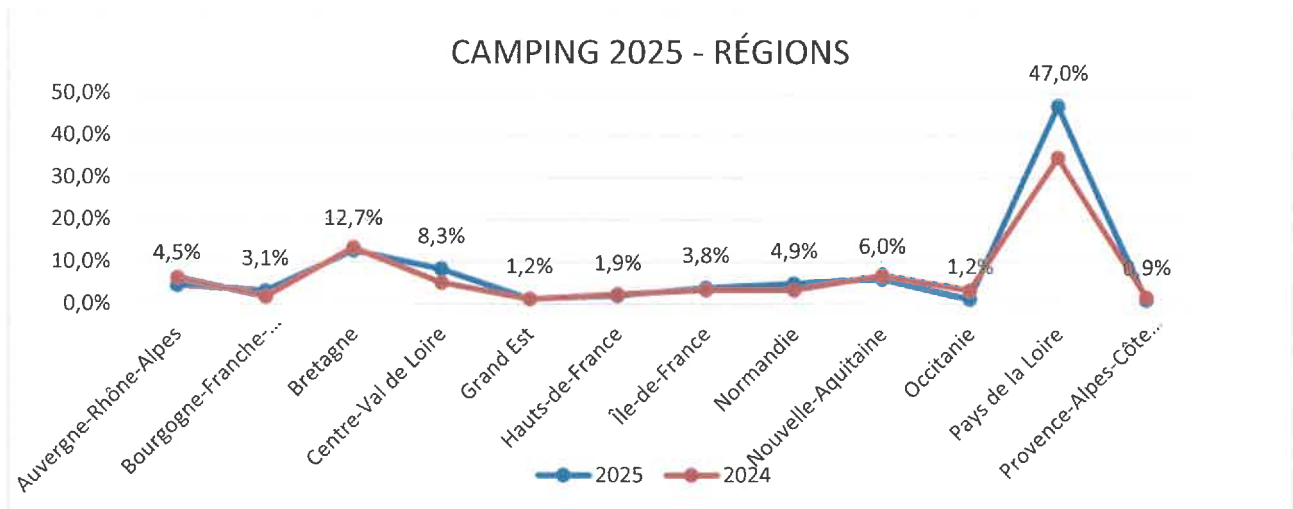
Camping 2025 Nationalités

19% du CA



2025-Répartition des occupants par équipement





Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- **PREND acte de ces informations.**

2025-10-004- SIEMML : MODIFICATION DES STATUTS

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Dominique FAYOLA qui expose :

Objet : Réforme des statuts du SIEMML

L'assemblée est invitée à délibérer sur le projet de réforme des statuts du Syndicat approuvé par le Comité syndical lors de sa séance du 24 juin dernier,

La réforme statutaire proposée s'inscrit dans la continuité des précédentes modifications statutaires survenues en 2014, 2016 et 2019 sans effectuer de changements en profondeur : elle tend simplement à rénover l'architecture des statuts actuels en vue de satisfaire une double ambition : maintenir la trajectoire prise par le Syndicat ces dernières années pour diversifier ses activités au service des collectivités du Maine-et-Loire d'une part et, d'autre part, conforter les principes de gouvernance territorialisée du Syndicat.

Cette proposition s'articule autour de deux volets qui sont présentés successivement ci-après :

1. un volet compétences dont l'objectif est de proposer une présentation claire et innovante des activités du Syndicat par domaines d'intervention, afin de les rendre plus lisibles et mieux adaptés aux évolutions opérationnelles ;
2. un volet gouvernance qui vise à actualiser et préciser quelques règles de fonctionnement des instances statutaires du Syndicat pour en simplifier la compréhension, la gestion et la mettre à jour au regard des dernières évolutions organisationnelles et démographiques.

Le détail de la proposition pour chaque volet figure dans le rapport afférent à la délibération du Comité syndical susmentionnée ; rapport et délibération que vous trouverez joints en annexe.

1- VOLET COMPÉTENCES : UNE PRÉSENTATION CLARIFIÉE ET INNOVANTE DES ACTIVITÉS DU SIÉML PAR DOMAINES D'INTERVENTION

Historiquement, les statuts ont peu changé s'agissant des compétences et activités dans les domaines de l'électricité et du gaz. Ils ont été toutefois sensiblement enrichis au fil du temps au fur et à mesure de l'accroissement des champs d'intervention du Syndicat. Ils ont ainsi intégré les infrastructures de recharge pour véhicules électriques en 2014, les

réseaux de chaleur, les stations d'avitaillement bioGNV, le groupement d'achat d'électricité et de gaz, l'établissement et la mise à jour du PCRS en 2016 et enfin la chaleur renouvelable en 2019. Depuis cette dernière évolution des statuts, le Syndicat agit dans de nouveaux secteurs tels que les réseaux d'objets connectés, les systèmes d'information géographique ou encore l'autoconsommation collective, qui méritent pleinement de figurer dans les statuts.

Dans le même temps, la structuration des statuts actuels n'est pas adaptée. Elle génère une stratification peu lisible de ses champs d'intervention au fur et à mesure de l'empilement des nouvelles compétences et activités du Syndicat. La modification statutaire propose de regrouper les activités du Syndicat en domaines d'intervention et de les répartir dans chaque domaine en fonction de leur qualification juridique, selon qu'elles correspondent à une compétence obligatoire, une compétence optionnelle, une compétence subsidiaire, une compétence annexe ou une attribution complémentaire ; chaque qualification étant définie par les projets de statuts.

Au travers de la nouvelle rédaction proposée, le projet de réforme entend sécuriser les évolutions récentes et à venir de l'activité du Syndicat, et faciliter leur appropriation par l'ensemble des acteurs locaux.

Le projet de réforme statutaire tend également à clarifier les différents modes de gestion associés aux compétences et attributions du SIEM, et permettre ainsi à chaque collectivité de mieux identifier les voies multiples de coopération avec le Syndicat.

En synthèse, le projet de réforme propose ainsi une répartition simplifiée et cohérente des activités du SIEM autour de treize domaines d'intervention, de la manière suivante :

Répartition des compétences et attributions par domaine d'intervention					
Domaine d'intervention	Compétences				Attributions complémentaires
	Obligatoires	Optionnelles	Subsidiaries	Annexes	
Distribution publique d'électricité	x		x		
Distribution publique de gaz		x	x		
Eclairage public		x			
Mobilités		x			
Production d'énergies			x	x	x
Distribution publique de chaleur ou de froid		x			
Maîtrise de la demande en énergie et efficacité énergétique			x	x	x
Communications électroniques			x		x
Informatique - Gestion de la donnée géographique, territoriale et numérique					x
Aménagement du territoire et urbanisme			x	x	x
Objets et réseaux d'objets connectés					x
Conseil et ingénierie					x
Communication					x

2- VOLET GOUVERNANCE : RENFORCEMENT DU RÔLE DES SUPPLÉANTS ET ACTUALISATION DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTIVES ET DE LA COMPOSITION DU COMITÉ SYNDICAL

Le fonctionnement des instances du Siéml a déjà fait l'objet d'une profonde réforme statutaire en 2016 et 2019 pour adapter sa gouvernance à la réforme territoriale et à la diversification de ses compétences. Un équilibre satisfaisant semble avoir été trouvé s'agissant de la gouvernance territorialisée avec une bonne articulation entre les circonscriptions électives et territoires d'animation d'un côté, et le comité syndical allégé de l'autre, ainsi qu'un bon équilibre entre la représentation des communes (chaque commune dispose d'un représentant quelle que soit sa taille) et celle de leurs groupements (représentés en fonction de leur poids démographique).

De ce fait, le projet de révision des statuts n'entend pas modifier la gouvernance actuelle du Siéml ; il procède simplement à deux ajustements complémentaires destinés à conforter son fonctionnement :

- des ajustements rédactionnels, pour clarifier la présentation et le rôle des représentants et délégués, simplifier la gestion des suppléants et, d'une manière générale, pour faciliter la compréhension du fonctionnement du Syndicat ;
- un ajustement de la composition du comité syndical (nombre de sièges) résultant d'une actualisation des circonscriptions électives et d'une mise à jour des populations municipales au 1^{er} janvier 2025. Pour mémoire, les critères de détermination du nombre de sièges au comité syndical attribuables à chaque circonscription varient en fonction de la population municipale présente sur le territoire concerné. Les modifications des circonscriptions électives et conséquences associées seraient les suivantes. Elles feraient passer le comité syndical du Siéml de 46 à 50 délégués.

Désormais, conformément aux articles L. 5211-17 et L. 5211-18 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante de chaque membre du Siéml doit se prononcer sur cette modification statutaire.

DELIBERATION

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 5211-5-1, L 5211-17, L 5211-18, L 5211-20, L 5212-16 et L 5711-1 et suivants ;

Vu les statuts du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n° 2019-122 du 14 août 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCFI n° 2023-113 du 16 novembre 2023, portant création de la commune nouvelle d'Ingrandes-le-Fresnes-sur-Loire ;

Vu la délibération du Comité syndical du Siéml n° 2025-030b du 24 juin 2025, adoptant la réforme statutaire du Syndicat ;

Vu le projet de réforme des statuts du Siéml ;

Considérant que le Siéml est un syndicat mixte dit « à la carte » dont les compétences et l'organisation sont déterminées par ses statuts ;

Considérant que les conditions et modalités selon lesquelles le Siéml exerce ses compétences et activités nécessitent d'être adaptées aux évolutions du droit et clarifiées par domaines d'intervention, en vue de positionner le Syndicat en tant qu'opérateur global de coordination et de solidarité territoriale doté d'une expertise technique diversifiée dans le domaine énergétique, conformément à son objet ;

Considérant que des précisions statutaires doivent être apportées concernant la gouvernance du Syndicat afin d'une part, de la clarifier et de simplifier sa gestion et, d'autre part, d'actualiser les circonscriptions électives et, par voie de conséquence, d'ajuster la composition du comité syndical ;

Considérant que la modification statutaire doit être soumise à l'approbation des assemblées délibérantes des collectivités membres puis transmise au préfet du département de Maine-et-Loire pour validation par arrêté au vu des conditions de majorité qualifiée requises pour toute modification statutaire ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 0 voix contre, 3 abstentions, 16 voix pour :

- **APPROUVE le projet de réforme des statuts du Siéml, tel que joint en annexe,**
- **MANDATE et AUTORISE le maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération**

2025-10-005- GUINGUETTE – CHANGEMENT DE PROPRIETAIRE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Julien RAVARY qui expose :

La gérante de la Guinguette Les Tourbillons a fait savoir qu'elle souhaitait vendre prochainement. La société sera gérée dans la continuité en accord avec la convention établie entre VNF et la Commune, et entre la Commune et la Guinguette.

En février le transfert de propriété sera effectif et les nouvelles gérantes prendront contact avec la Commune.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- **PREND ACTE de ces informations.**

2025-10-006- CAUE – PRESENTATION DES DIAGNOSTICS

Monsieur le Maire expose :

Le CAUE a été missionné pour une étude de requalification des espaces dans un secteur qui va de la barre sud de l'ancienne école au complexe sportif.

Après avoir échangé dans un groupe de travail et avoir compulsé les données concernant les spécificités de la commune, l'équipe du CAUE est venue présenter ses préconisations.

Document en annexe.

Il s'agit d'une amorce de réflexion qui permettra à la prochaine équipe de construire des projets.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **PREND ACTE de cette présentation.**

2025-10-007 – SUIVI DU TRAVAIL DES COMMISSIONS DYNAMIQUE, CONVIVIALE, SOLIDAIRE, DURABLE, GROUPE DE TRAVAIL ALAE

Dynamique : RAS

Conviviale : RAS, réunion semaine prochaine
 Solidaire : RAS, réunion semaine prochaine
 Durable : RAS

QUESTIONS DIVERSES

Décision du Maire sur délégation du Conseil Municipal

M. le Maire rend compte des délégations qui lui ont été confiées dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et vu la délibération n°2020-032 en date du 28 mai 2020 lui notifiant ses délégations par le Conseil Municipal.

Droit de préemption concernant les biens suivants :

M. le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il a renoncé au droit de préemption de la commune pour les Déclarations d'Intention d'Aliéner au motif que ces biens ne représentent pas d'intérêt pour la collectivité :

- ✓ 14 bis, rue Victor Hugo,
Réf Cadastrales D2191, D2203, D2192, D2194 – superficie de 1209m² et de 133m² bâtis
- ✓ 9, rue Odette Rousseau-Balesi,
Réf Cadastrales D2407 – superficie de 512m² et de 148m² bâtis
- ✓ 93, allée de la Cité de Bellevue,
Réf Cadastrales A2866 – superficie de 872m² et de 109m² bâtis
- ✓ 6, impasse de la Bietterie,
Réf Cadastrales A837, A838, A841, A240 – superficie 1542m² et de 105m² bâtis

Sanglier : le lieutenant de l'ouvèterie a été contacté pour agir contre la présence des sangliers sur la commune et leurs dégâts. Il demande à la population de renseigner au mieux les lieux de gîte ou de passage des hardes. Une battue administrative sera prochainement organisée.

Tour de table :

Charlotte GRIMAUT : le 6 décembre aura lieu la Sainte-Barbe
samedi 4 octobre

Tournois de fléchettes à la salle des Vaureitres

Basket : bonne ambiance lors des matches les weekends, les habitants sont invités à venir soutenir les équipes.

Nathalie PICHARD : à la médiathèque :

ce vendredi soirée pyjamas suivi d'une soirée jeux, dans le cadre de « Biblis en folie » qui est la 2^e journée nationale dédiée aux bibliothèques et médiathèque.

Le 17 octobre deux séances d'escape-game sur le thème d'Harry Potter, la première est déjà complète.

Francis LACOSTE : interroge sur le dispositif qui est prévu pour la sortie de la rue des Guigniers sur la RD 111, et qui n'avait pas été retenu par la commission Dynamique. Le Maire rappelle l'historique : lors de la présentation aux habitants des Guigniers 1 du projet de construction des Guigniers 2, il y avait eu une négociation et un consensus avait été trouvé pour acter la sortie unique du lotissement avec la sécurisation de la sortie sur la départementale. Ces éléments n'ont pas a priori pas été transmis à la commission et n'ont pas permis une étude éclairée du projet qui a pris suffisamment de retard.

Cedric LESAGE : informe de l'élection des éco-délégués qui se tiendront la semaine prochaine salle du conseil vendredi 10 à 14h.

Heure de fin du Conseil Municipal :

Prochain Conseil Municipal le 7 novembre 2025 à 20h

Liste des délibérations prises lors de la séance du 3 octobre 2025 :

<u>2025-10-001 – ALAÉ : BILAN DE L'ETE ET PROJETS DE L'ANNEE</u>	87
<u>2025-10-002 – VIE COMMUNALE : SUIVI DES PROJETS</u>	88
<u>2025-10-003 – AFFAIRES COMMUNALES : BILAN DES ANIMATIONS ESTIVALES ET DU CAMPING</u>	90
<u>2025-10-004- SIEMML : MODIFICATION DES STATUTS</u>	92
<u>2025-10-005- GUINGUETTE – CHANGEMENT DE PROPRIETAIRE</u>	95
<u>2025-10-006- CAUE – PRESENTATION DES DIAGNOSTICS</u>	95
<u>2025-10-007 – SUIVI DU TRAVAIL DES COMMISSIONS DYNAMIQUE, CONVIVIALE, SOLIDAIRE, DURABLE,</u>	
<u>GRUPE DE TRAVAIL ALAE</u>	95
<u>QUESTIONS DIVERSES</u>	96

Le Maire,
Monsieur Jacques GENEVOIS



Le secrétaire de séance,
M. Frank BLACHÈRE

